



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-24) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES-ENGAGEMENT ET PARTICIPATION
DES ENFANTS ET DES JEUNES" ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10565H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature portant sur le dispositif « Fonds Publics et Territoires » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales en mai 2022 ;

Vu le dépôt de candidature de la Ville de Vincennes du 10 juin 2022 visant à obtenir un financement pour le festival de la jeunesse ;

Vu l'avis favorable rendu le 16 juin 2022 par la Commission d'Actions Sociales de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectif et de financement « Fonds Publics et Territoires pour l'engagement et la participation des jeunes » permettant le versement de la subvention ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 16 mars 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la Convention d'objectif et de financement relative au dispositif « Fonds Publics et Territoires » applicable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé